

Poursuite de la cyberadministration suisse dès 2016

Monsieur le président,
Madame la secrétaire générale,

Par ce courrier, nous confirmons notre volonté de participer au développement de la cyberadministration suisse dès 2016 estimant qu'il est absolument nécessaire qu'une telle coordination puisse être mise en place afin d'avoir une vision transversale et commune des projets de cyberadministration au niveau de la Suisse.

Néanmoins, nous avons quelques observations à faire quant au cadre général de la poursuite de cette collaboration que nous formulons au travers des réponses aux 4 questions ci-dessous:

1. Acceptez-vous l'orientation donnée à la collaboration entre Confédération et cantons en matière de cyberadministration ?

Nous approuvons l'orientation donnée à la collaboration en matière de cyberadministrations. Nous sommes favorables à la concentration des efforts communs sur quelques projets stratégiques d'intérêt général.

Nous sommes par contre très réservés sur les montants prévus pour la mise en œuvre de ce plan stratégique. Nous estimons qu'un maximum de 6 millions de francs à répartir à part égale entre la Confédération et les cantons doit être suffisant pour la réalisation de ces projets, ce d'autant plus qu'un tel montant correspond déjà au doublement des montants engagés actuellement par les cantons pour la coordination de la cyberadministration au niveau Suisse.

De plus, nous rappelons ici que les cantons investissent également beaucoup en la matière car la plupart des cyberprestations à destination des privés ou des professionnelles sont réalisés et financés au niveau du canton et des communes.

2. Acceptez-vous l'évolution de la stratégie suisse de cyberadministration telle qu'elle est prévue ?

Nous pouvons entrer en matière sur l'évolution de la stratégie suisse de cyberadministration car les objectifs stratégiques et les principes vont dans la bonne direction. Cependant, cette stratégie manque encore de consistance, en particulier sur les contenus.

3. Acceptez-vous le remaniement entrepris de la convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse ?

Nous approuvons le remaniement entrepris de la convention cadre car elle permet d'assurer une meilleure coordination des projets de cyberadministration en Suisse

par la mise en œuvre de nouveaux organes de conduite opérationnelle et une meilleure coordination au sein de l'administration fédérale.
Pour les remarques "article par article", nous approuvons les modifications proposées par la Conférence des gouvernements cantonaux (annexe 1).

4. Acceptez-vous que le plan stratégique, tel qu'il est présenté, serve d'instrument pour mettre en œuvre la stratégie de cyberadministration ?

Nous sommes plus réservés sur l'évolution de la stratégie en matière de cyberadministration suisse. Les documents présentés ne sont pas suffisamment détaillés pour avoir une bonne vision de ce que sera le plan stratégique 2016-2020 en la matière. Un travail de fond devrait encore être réalisé avant la signature de la convention cadre de manière à permettre à notre autorité de valider un engagement à moyen terme sur des objectifs plus concrets.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 mai 2015

Au nom du Conseil d'Etat

Le président,

A. RIBAUX

La chancelière

S. DESPLAND